

L'équipe du PTSM38 vous souhaite une belle année 2025 !

La Newsletter du PTSM de l'Isère est de retour ! Vous recevez cette neuvième édition car vous comptez parmi les pilotes du Projet, acteurs, partenaires, contributeurs aux diagnostic et groupes de travaux initiaux ou bien simplement parce que vous êtes intéressés par la démarche.

Très bonne lecture !



PTSM 38

Projet territorial de santé mentale de l'Isère

PTSM 38 : La lettre d'info

N°9 - Hiver 2025



Quoi de neuf dans le PTSM 38?

Le **Projet Territorial de Santé Mentale** de l'Isère propose depuis deux ans une newsletter trimestrielle. Vous y trouverez régulièrement toute **l'actualité** du projet, la présentation des **acteurs**, des **ressources** diverses, un zoom sur des **actions spécifiques**...

Merci à tous les partenaires qui ont contribué à cette nouvelle édition !

[Consultez la page PTSM](#)

Au menu ce mois ci !

- **RETOUR SUR**: La matinée du *Collectif isérois des personnes concernées par les troubles psychiques* (21 novembre 2024 à Grenoble); La *Journée partenariale du PTSM 38* (10 décembre 2024 à Voreppe); La dernière *Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM)*
- **KEZAKO**: La santé mentale, grande cause nationale 2025
- **ZOOM SUR** : Le nouveau Projet d'établissement du CHAI - *Focus sur la participation des personnes concernées*
- **INFO DISPOSITIF** : Le dispositif solidaire d'Intermédiation Locative (IML) renforcé dans son volet santé/santé mentale en Isère
- **ACTUS NATIONALES**: Des changements dans le dispositif Mon PSY ; Des avancées dans les fonctions des Infirmier.es en Pratique Avancée (IPA) exerçant en psychiatrie et santé mentale
- **AGENDA** : Les prochaines dates à retenir



- L'équipe du PTSM vous souhaite une fin d'hiver douce et paisible -

Cette nouvelle Lettre Info propose un tour d'horizon des dernières actualités du PTSM et de la santé mentale en Isère, avec un regard spécifique porté sur les événements phares de la fin d'année 2024 au détour desquels nous nous sommes retrouvés.

RETOUR SUR - Les événements marquants de la fin d'année 2024



La première rencontre du *Collectif isérois des personnes concernées par les troubles psychiques*

Le **21 novembre 2024** à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne de Grenoble, s'est tenue la **1^{ère} matinée d'information** du **Collectif départemental de personnes concernées**.

De quoi s'agit-il ?

Il y a plusieurs années maintenant que **l'idée de ce Collectif a germé** dans l'esprit de représentants d'associations. Ce projet a ensuite fait l'objet d'une **fiche-action du PTSM de l'Isère** (accès à la feuille de route : <https://mrsi.fr/ptsm/>).

Ce Collectif en devenir souhaite **faciliter et porter la parole des personnes concernées dans le dialogue avec les institutions et les tutelles**. Il s'agit notamment d'agir pour la **défense des droits** et contribuer également à **l'amélioration des pratiques**. De même, il s'attachera à **promouvoir la pair-aidance** et à apporter soutien et information aux personnes.

Ce 21 novembre, **une cinquantaine de participants** ont pu assister à un programme riche, comprenant des **témoignages forts** de personnes concernées et de pair-aidants. Les interventions du Pr Clément Dondé et d'Elise



La grande Journée partenariale du PTSM 38

Nous nous retrouvions le **10 décembre dernier** à **Voreppe** pour **célébrer les avancées du PTSM** depuis son initiation en 2021 et **réfléchir ensemble** à la suite de sa mise en œuvre. Une journée riche en partage de connaissances et en échanges, joyeux et constructifs !

Nous étions 115, **habitué.es et fidèles partenaires** du PTSM comme **nouvelles et nouveaux intéressé.es** par la démarche et le Projet !

Nous avons pu revenir ensemble sur **certaines actions-clés du PTSM** : le programme BREF, le déploiement de l'équipe mobile PSYMOB et celui du GEM itinérant dans le nord Isère, les journées de la pair-aidance dans les établissements, la création du Collectif isérois des personnes concernées par les troubles psychiques, l'ouverture du nouveau Clubhouse grenoblois, le soutien aux élu.es du territoire la valorisation des Conseils Locaux de Santé Mentale ou encore la création de l'annuaire numérique des ressources, outil particulièrement attendu !

Plusieurs temps ont également ponctué la journée: **une intervention de M. Arnaud CARRE**, chercheur à l'Université Savoie Mont-Blanc autour des "**contours de la prévention en santé mentale**", des **tables rondes** pour réfléchir collectivement à ce que nous pourrions mettre en place dans nos territoires, une présentation de **la campagne de**

Chevillotte, pair aidante professionnelle, ont été particulièrement appréciées et nous les remercions encore vivement de leur soutien.

Différentes associations composent le Collectif en devenir :



La belle exposition « **Santé mentale, toutes et tous concernés.es** » a également été présentée lors de l'événement!



public, **des stands** pour rencontrer les partenaires du PTSM ou encore **des ateliers** pour découvrir des outils de médiation et donner à voir ce que les structures partenaires mettent en place au quotidien.

La **convivialité** et la profondeur de nos échanges tout au long de la journée en ont fait un moment dans lequel puiser de **la force** et de **la motivation** pour cette nouvelle année 2025. **Un grand merci encore à toutes et tous !**

Pour retrouver toutes les ressources partagées à l'occasion de cette journée, rendez-vous sur la page dédiée du site PTSM via le bouton suivant:

Ressources
10 décembre 2024



La dernière Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM) 2024

La **seconde (et dernière) Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM)** de l'année a eu lieu le 10 décembre 2024, à l'issue de la Journée Partenariale du PTSM qui s'est tenue à Voreppe.

A **l'ordre du jour** : un retour sur les groupes de travail de l'année 2024 et des propositions de pistes de travail pour 2025 ainsi que pour la deuxième génération du PTSM.

Concernant **les priorités 2025**, ont été évoqués **les compétences psycho-sociales** des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, le **logement accompagné/inclusif**, **l'addictologie**, **la mobilité** et **l'accessibilité** ainsi que **le mal-être en agriculture**.

L'année 2025 sera également celle d'une **nouvelle évaluation du PTSM 1** - qui arrivera à échéance en mars 2026 - mais également celle de **l'ajustement du diagnostic territorial** (celui qui avait servi à la rédaction de la feuille de route du PTSM actuelle a en effet été réalisé en 2019).

La CSSM du 10 décembre a également été marquée par la **dernière participation de Mme Véronique Bourrachot**, présidente de la CSSM et directrice du Centre Hospitalier Alpes Isère, avant son départ en retraite. Nous profitons de ces

KEZAKO - La santé mentale, grande cause nationale 2025

C'est officiel, la santé mentale sera bien la Grande cause nationale 2025. le Gouvernement entérine cette décision et annonce quatre objectifs prioritaires pour la promouvoir : **Déstigmatiser**; Développer la **prévention** et le **repérage précoce**; Améliorer **l'accès aux soins** partout sur le territoire français; Accompagner **les personnes concernées**. La feuille de route nationale Psychiatrie et santé mentale 2018-2026 est ainsi appelée à guider la conception des feuilles de route de chaque Ministère afin que ceux-ci intègrent **les enjeux recouverts par la santé mentale dans chacune des politiques publiques**.



Pour ce faire, le **Collectif Santé Mentale Grande Cause Nationale 2025** s'est constitué à partir de la volonté de dizaines de structures, associations, établissements œuvrant dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie à l'échelle du territoire national.

Le Collectif propose ainsi de déployer cette année une **campagne "Grande cause"** afin "*d'accélérer le changement de regard et mettre en avant des solutions concrètes partout sur le territoire*". Cette **campagne de communication nationale et ses objectifs** devraient ainsi se décliner en **neuf temps forts** tout au long de l'année en impliquant divers acteurs et traversant diverses thématiques: le monde de l'entreprise, la culture, la jeunesse, les collectivités locales, l'innovation et la recherche. En fil conducteur: **la parole des personnes concernées**.

Pour en savoir davantage sur le Collectif et les temps fort à venir de la campagne, rendez-vous sur le lien suivant:

[Collectif Santé mentale Grande Cause nationale 2025](#)

Zoom sur - Le nouveau Projet d'établissement du Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI) - Focus sur la participation des personnes concernées

Ensemble
face à la complexité



2024-2028

Projet d'Établissement

Centre Hospitalier Alpes-Isère
www.ch-alpes-isere.fr



Le Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI) a dévoilé son nouveau **Projet d'Établissement 2024-2028** lors d'un temps de présentation et d'échanges organisé à la Chapelle avec les professionnels et les partenaires le **mardi 15 octobre 2024**.

À cette occasion, les membres du Comité de pilotage ont souligné l'importance « *de travailler ensemble pour apporter des réponses aux situations qui se présentent à nous* » et ont proposé un « *projet partagé dans lequel chaque professionnel va retrouver des actions qu'il va pouvoir mener avec les autres* ».

Fruit d'un travail collaboratif impliquant plus d'une centaine de professionnels du CHAI, les représentants des usagers et les partenaires médicaux et sociaux, ce nouveau projet d'établissement définit la stratégie pour les 5 années à venir.

Décliné en fiches-actions, ce projet souligne **l'engagement collectif de la communauté hospitalière au service des bénéficiaires de soins**, acteurs de leur parcours de soins et leur parcours de vie pour les quatre années à venir.

Celui-ci est téléchargeable sur le site Internet de l'établissement :

[Projet d'Établissement 2024-2028 - CHAI](#)

La place des personnes concernées

Un intérêt tout particulier est porté au **pouvoir d'agir des bénéficiaires de soins**, à l'amélioration du respect de leurs droits ainsi qu'à l'intégration des pairs aidants au sein de l'établissement. Ainsi, le Centre hospitalier Alpes-Isère souhaite **valoriser et intégrer davantage le savoir expérientiel des bénéficiaires de soins et de leurs proches**.

De même, il s'agit **d'améliorer l'intégration des représentants des usagers, des bénéficiaires de soins et des pairs-aidants dans la gouvernance** de l'établissement.

Info dispositif - Le dispositif solidaire d'Intermédiation Locative (IML) renforcé dans son volet santé/santé mentale en Isère

L'intermédiation locative, qu'est-ce que c'est ?

L'**intermédiation locative (IML)** est un dispositif solidaire financé par l'Etat, représenté en Isère par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la **politique nationale du Logement d'Abord et de Lutte contre le sans-abrisme** ; il vise à inciter les **bailleurs privés à louer leurs logements à des ménages rencontrant des difficultés économiques et sociales** afin que ces derniers puissent y accéder via une relation locative simplifiée avant d'envisager, par la suite, d'intégrer leur propre logement.

Des associations, opérateurs et organismes sociaux sont mandatés pour jouer le rôle d'*intermédiaires entre les bailleurs et les ménages* et assurent ainsi **trois missions principales** :

- la captation et la mobilisation de logements dans les parcs privés et publics
- la conduite d'une gestion locative adaptée
- l'accompagnement social des ménages orientés vers le dispositif par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du Département



En 2024, **875 personnes** étaient accompagnées en Isère dans le cadre du dispositif IML. Parmi elles, certaines révélait des **problématiques spécifiques en matière de santé et de santé mentale**, indiquant la nécessité d'un accompagnement plus ciblé. La DDETS a ainsi proposé aux opérateurs de conduire une expérimentation autour d'une « **IML renforcée en santé** ».

Pour mieux comprendre les ressorts de cet accompagnement renforcé, nous avons posé quelques questions à Lorraine BORDET, cheffe de service « Hébergement santé » pour l'association *Accompagnement Logements de la Porte des Alpes (ALPA)*, opérateur IML historique sur le territoire du nord-Isère.

Un grand merci Mme Bordet de prendre le temps de répondre à quelques-unes de nos questions ! Pourriez-vous nous indiquer comment l'ALPA s'est saisi du dispositif « IML renforcée en santé » et comment elle le met concrètement en œuvre ?

Nous avons en effet répondu à l'Appel à Projet lancé par la DDETS autour de cette expérimentation d'accompagnement renforcé des ménages sur le volet de la santé et de la santé mentale. Nous avons signé en 2023 une Convention avec la DDETS portant sur l'accompagnement en santé de **10 personnes**. Parmi celles-ci, plusieurs souffrent de troubles psychiques diagnostiqués, associés pour certains à des pratiques addictives importantes. Plusieurs sont inscrites dans des parcours de soins auprès de Centres Médico-Psychologiques (CMP) ou d'établissements spécialisés dans les addictions. Deux d'entre elles étaient auparavant accompagnées via des Appartements Thérapeutiques. Ces personnes bénéficient d'un double accompagnement, mené à la fois par une Travailleuse sociale pour le volet global et social et par une Infirmière pour le volet sanitaire. Leurs interventions sont très complémentaires ; des éléments pourront être plus facilement déposés auprès de l'infirmière notamment, ce qui représente une vraie plus-value par rapport à l'IML « classique ». Cette dernière ne prodigue pas de soins à proprement parler mais assure la coordination des soins et l'orientation des patients vers les professionnels et les structures médico-sociales du territoire. Elles peuvent chacune assurer des accompagnements physiques pour faciliter l'accès ou le retour vers le soin des personnes qui s'en étaient éloignées (je pense par exemple à des séances d'hypnose pour rassurer certaines personnes avant un rendez-vous médical). Elles effectuent aussi des visites à domicile, au prétexte par exemple de venir cuisiner ensemble après avoir fait les courses pour aborder les enjeux de l'alimentation. Cela permet de mettre en place des choses dans le logement-même.

Au-delà des accompagnements individuels, elles animent également ensemble des temps collectifs : les « sorties nature » ou les repas partagés initiés en 2024 sont particulièrement appréciés ! Nous avons observé que ces temps permettent de rompre l'isolement et (re)créer du lien social entre les personnes mais aussi de libérer la parole sur des sujets qui ne seraient pas abordés dans le cadre individuel. Nous proposons aussi aux personnes accompagnées dans nos autres dispositifs (Résidence Accueil, Lits Haltes Soins Santé) de participer à ces temps collectifs.

On comprend bien les leviers permis par le dispositif renforcé en santé après ces premiers mois de mise en œuvre. Y a-t-il parallèlement des difficultés ou des freins que vous avez également observés ?

La plus-value du dispositif « IML renforcée en santé » repose sur le réseau développé par notre collègue infirmière auprès des professionnels du territoire (dentistes, spécialistes, etc.). Pour autant, nous nous heurtons comme tout le monde aux complexités du système de santé actuel et au manque de soignants. Il est extrêmement difficile notamment de trouver des médecins traitants ; certaines des personnes accompagnées n'en n'ont toujours pas. Par ailleurs, nous entretenons des liens avec l'ESMPI (*porté tout comme l'ALPA par la Fondation Boissel*). Mais la communication demeure parfois

compliquée, la frontière entre le médical et le social reste bien présente. Nous organisons des réunions de concertation régulièrement et tentons de travailler au maximum dans le cadre du secret partagé. Pour la résidence Accueil, une convention de partenariat nous lie avec le CMP Adulte de Bourgoin-Jallieu. Nous aimerions pouvoir faire de même pour le dispositif IML renforcé. Enfin, les personnes quittent le dispositif pour aller vers le droit commun et le logement pérenne quand leur situation est dite « stabilisée ». Or les problématiques médicales rencontrées sont complexes et leur « stabilisation » l'est également.

Quelles sont les perspectives envisagées et les projets à venir pour cette année 2025 ?

Nous venons d'obtenir un accord pour l'accompagnement de trois personnes supplémentaires en IML renforcé pour cette année. De plus, nous espérons pouvoir multiplier les temps collectifs en associant aussi des partenaires extérieurs tels que le Planning familial avec qui nous discutons actuellement par exemple. Nous avons le soutien des bailleurs, ce qui est précieux pour valoriser et penser la suite de cette phase d'expérimentation.

Merci beaucoup pour toutes ces informations.



PRÉFET
DE L'ISÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités



D'autres acteurs de l'IML en Isère

D'autres opérateurs associatifs ont conventionné en Isère avec la DDETS afin de mener un renforcement en santé. Parmi eux notamment *Un Toit pour Tous* et *Pluri-Elles*.

Pour en savoir davantage sur l'Intermédiation locative dans la région Auvergne-Rhône-Alpes : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/L-intermediation-locative>

Actus - Quelques actualités nationales autour de la santé mentale

MON SOUTIEN PSY En parler, c'est déjà se soigner

Mon soutien psy (dès 3 ans)
Bénéficiez de séances remboursées
chez un psychologue conventionné
avec l'Assurance maladie



monsoutienpsy.sante.gouv.fr



Des changements dans le dispositif national "Mon Soutien PSY"

Il avait fait couler beaucoup d'encre lors de sa création en 2022: le dispositif **Mon Soutien Psy** a depuis connu quelques évolutions, finalement entérinées le 28 juin dernier dans deux arrêtés publiés au Journal officiel (JO 28/06/2024).

Ces derniers indiquent deux changements notables:

- une **hausse du remboursement** des séances, passant de 30 à 50€
- la **suppression de l'adressage médical** obligatoire

Ainsi, toute personne "affiliée à un organisme de sécurité sociale en matière d'assurance maladie ou bénéficiaire de l'aide médicale de l'État (AME)" peut bénéficier aujourd'hui non plus de 8 mais de **12 séances remboursées par an** (à hauteur de 50€ par séance) et ce **en accès direct** (*sans courrier d'adressage d'un médecin*) auprès d'un.e psychologue conventionné.e dans le cadre du dispositif.

Pour en savoir plus ou pour consulter la liste des professionnel.les conventionné.es:

Mon Soutien Psy

Il est reporté dans les médias que si ces **évolutions ont été saluées** par bon nombre de professionnel.les, le dispositif semble **toutefois toujours peiner à faire l'unanimité** parmi certains : "stratégie de communication", manque de reconnaissance des psychologues considérés comme des "*auxiliaires de santé*", périmètre d'inclusion restreint à une "*souffrance psychique d'intensité légère à modérée*", palliatif visant à "*compenser les difficultés et carences du service public*"... Les syndicats se divisent encore sur la question mais gardent en toile de fond une volonté affichée de **faire de la santé mentale une politique publique véritable et ambitieuse, renforcer le système national de soins en santé mentale et rendre accessible à toutes et tous un accompagnement psychologique** lorsqu'il est utile et nécessaire.

Sources: Hospimedia, 28/06/2024 "La fin de l'adressage et la hausse des remboursements dans Mon soutien psy sont entérinées"; Hospimedia 09/04/2024 "Les psychologues accueillent de manière contrastée les évolutions de Mon soutien psy"; Ameli.fr "Dispositif Mon Soutien Psy"

Des avancées dans les fonctions des Infirmier.es en Pratique Avancée (IPA) exerçant en psychiatrie et santé mentale

Paru le **20 janvier** dernier, un **nouveau décret** permet aujourd'hui une plus grande reconnaissance des compétences des **Infirmier.es en Pratique Avancée (IPA)**. Désormais, ces dernier.es pourront en effet recevoir directement des patient.es en consultation sans qu'ils ou elles n'aient été orienté.es par un médecin au préalable ainsi que prescrire certains médicaments ou examens médicaux (dont la liste n'est pas encore connue).



Plusieurs éléments sont à **noter toutefois**. Notamment, ce décret s'adresse aux **IPA exerçant dans des structures de soin** et excluent en revanche les personnels libéraux de ces nouvelles dispositions. Par ailleurs, la liste des médicaments autorisés en prescription n'étant pas encore disponible, il est difficile de savoir à ce jour si les IPA seront **également en mesure d'opérer des modifications de traitements inadaptés** ou **si seuls les renouvellements seront possibles**. Enfin, leur **positionnement au sein d'équipes médicales** est de plus en plus apprécié et valorisé, comment cela est également le cas dans de nombreux autres pays européens; toutefois, il continue toujours de susciter une opposition importante de la part de certains médecins*.

Les IPA en France

Nous comptons désormais **3080** IPA diplômé.es en France. Parmi ces professionnel.les, **19.7%** ont fait le choix de la mention "psychiatrie et santé mentale" en 2024 (contre cependant 28% en 2022)** parmi les autres spécialités proposées (pathologies chroniques stabilisées, urgences, oncologie et néphrologie).

Sources:

*https://rnc.bfmtv.com/actualites/societe/sante/ce-que-va-changer-l-elargissement-de-competences-pour-les-infirmiers-en-pratique-avancee_AV-202501220127.html

** Selon l'Union nationale des infirmiers en pratique avancée (Unipa)

*** Pour plus d'informations, consulter la revue de presse constituée par le PSYCOM le 31/01/2025: <https://www.psycom.org/actualites/revue-de-presse/infirmier-en-pratique-avancee-le-metier-qui-monte-en-psychiatrie/>

AGENDA : Les prochains rendez-vous



- * **18 février:** Groupe de travail - "Collectif départemental des Usagers"
- ***11 mars:** Groupe de travail - "Collectif départemental des Usagers"
- ***20 mars:** Groupe de travail "pair-aidance"
- ***21 mars:** Journée des Troubles bipolaires (CHU Grenoble)
- ***3 avril:** Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme (CHAI)
- ***15 mai:** Forum *Santé Vous bien!* à Fontaine
- ***24 juin:** Première CSSM 2025

Vous souhaitez vous abonner ou contribuer à la prochaine newsletter ? N'hésitez pas à nous contacter !
@ coordinatrices.ptsm@mrsi.fr

Coordination du PTSM38

GCS MRSI

16 RUE DU TOUR DE L'EAU, 38400, SAINT MARTIN D'HERES

This email was sent to {{contact.EMAIL}}
You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

[Unsubscribe](#)